



AVIS PUBLIC

Règlement N°031-2025 Règlement décrétant l'achat de ou des camions incendie et un emprunt totalisant 550 000\$\$

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens des municipalités de Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Duhamel-Ouest, Béarn, Guérin, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie par le soussigné, directeur général incendie et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2025, le Règlement N° 031-2025 a été adopté;

QUE les contribuables à qui ledit règlement s'adresse peuvent s'opposer à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en transmettant à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de l'avis;

QUE dans les 15 jours suivant l'adoption du règlement, le directeur général incendie et secrétaire-trésorier en transmet une copie à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la RISIT;

QUE le Règlement N 031-2025 entre en vigueur le 21 mai 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la RISIT situé au 11, rue Clermont à Lorrainville aux heures et jours normaux d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h.

DONNÉ à Lorrainville, ce 21^e jour du mois de mai 2025.

Jasmin Denis
Directeur général incendie et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Jasmin Denis, directeur général incendie et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 21 mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de mai 2025.

Jasmin Denis
Directeur général incendie et secrétaire-trésorier